

M. Philippe Plisson, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour l'équipement et le développement durables – La Commission des affaires économiques m'a chargé d'analyser les crédits des programmes 113 « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique », 159 « Information géographique et cartographie » et 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables », qui représentent 43,8 % des crédits de la mission, ce qui explique sans doute que la conférence des Présidents ne m'ait octroyé que dix minutes d'intervention !

Le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique », à la charnière des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales, s'élève à 73,41 millions en autorisations d'engagement et à 79,61 millions en crédits de paiement, soit une hausse respective de 0,5 et 1,62 %. Dans un contexte de rigueur budgétaire, ces augmentations mériteraient d'être saluées, si elles n'avaient un caractère virtuel. En effet, les fonds de concours et les attributions de produits sont deux fois plus importantes qu'en 2007.

L'information géographique et cartographique constitue l'un des supports essentiels des politiques publiques, en matière d'urbanisme, d'aménagement des territoires et d'infrastructures de transports. Le budget de ce programme, en baisse de 7,7 %, est de 69,28 millions. La subvention accordée à l'Institut géographique national représente 99,8 % de ce budget. Une fois achevées la constitution du référentiel à grande échelle et la phase de location temporaire de bureaux, le budget de l'IGN devrait se stabiliser après l'exercice 2007. Toutefois, il semblerait que toutes les composantes du référentiel ne soient pas encore achevées et que la location de bureaux puisse perdurer jusqu'à la livraison de l'ensemble immobilier du site de Saint-Mandé. Si la subvention de l'IGN diminue, c'est plutôt que le Gouvernement souhaite que les produits des activités de l'Institut la compensent, voire la dépassent. En outre, les effectifs de l'Institut sont réduits de 15 équivalents temps plein. Le remplacement d'emplois permanents de la catégorie C par des personnes non titulaires représente une précarisation de l'emploi.

Avec 4,3 milliards d'euros, le budget du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » est le plus important de la mission. Ce budget est toutefois abondé par 108,7 millions de fonds de concours et d'attributions de produits, et je déplore que l'annexe du projet ne détaille ni la répartition, ni la provenance de ces dotations complémentaires. Il faudrait, à l'avenir, un minimum de transparence.

Les dépenses de personnel représentent 88,4 % des crédits de ce programme. Ces dépenses, concernant des emplois transférés sur le programme en cours d'exercice, devraient être reversées au MEDAD en 2008. Je veillerai à ce que les crédits transférés compensent intégralement les charges nouvelles correspondant à ces emplois.

La majeure partie des compensations versées aux collectivités pour les transferts de personnel est prise en charge par la direction du budget, par transfert de fiscalité. Le nombre d'agents transférés ayant opté pour le statut territorial étant largement supérieur aux prévisions, cela conduit à s'interroger, non seulement sur la validité des hypothèses du budget, mais aussi sur la possibilité d'assurer le financement de ces charges sans contraindre les finances locales. Par ailleurs, le projet de loi de finances ne pouvant pas, en raison du calendrier de son élaboration, prendre en considération la totalité des agents ayant fait jouer leur droit d'option avant le 31 août 2007, il conviendrait que le Gouvernement présente un amendement visant à assurer une plus juste compensation de ces transferts.

Enfin, le décret d'extension à la fonction publique des dispositions de la loi TEPA ne précise pas quel est le sort des « charges patronales » supportées par l'État. Si l'exonération les concerne, il serait légitime que le Gouvernement propose un amendement de cohérence.

En conclusion, compte tenu de la création récente du ministère, je m'abstiendrai de remarques sur le manque d'ambition du budget, que l'on peut considérer comme un budget de transition. S'il convient de saluer l'exercice démocratique qu'est le Grenelle de l'environnement, force est de constater, cependant, que les orientations qui seront arrêtées par cette consultation ne trouvent aucune traduction dans le budget de la mission. Les mesures les plus décisives, sur le statut des OGM, la taxe carbone, le plan de réduction des pesticides, le problème des déchets, ont été repoussés ou différés. Aucune ligne budgétaire n'apparaît en

prévision du financement des premières actions susceptibles d'être mises en œuvre dès 2008. J'appelle donc de mes vœux un projet de loi de finances rectificative qui mette un terme à ce silence.

Il serait en effet regrettable que le ministère ait à mettre en œuvre ces premières actions par redéploiement de crédits. Alors que la politique fiscale du Gouvernement se solde par une perte de 15 milliards en faveur d'une catégorie de contribuables, la création d'une fiscalité écologique spécifique assise sur tous ne peut que renforcer un sentiment d'injustice. Une partie de ces 15 milliards serait venue à point nommé pour l'environnement et le développement durable.

Les budgets suivants devront se montrer à la hauteur des enjeux et, pour cela, présenter de véritables indicateurs de performance. J'y serai particulièrement attentif, car il convient que l'État assume pleinement ses responsabilités et ne transfère pas sur les collectivités territoriales la charge d'éventuelles mesures portant sur les programmes d'habitat social et de transport collectif. De même, je veillerai à ce que les transferts de personnel aux collectivités locales soient entièrement compensés.

Malgré mes réserves, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits.